

APPEL A COMPETENCES

REGLEMENT DE PROCEDURE

1.1. Identification de la Collectivité

Commune de Samatan, représentée par son Maire en exercice, M. Hervé LEFEVBRE

Tél. : 05.62.62.30.19

E-mail : contact@samatan-gers.com

1.2. Contexte

Suite à une précédente procédure déclarée sans suite pour motif d'infructuosité, la Commune de Samatan souhaiterait interroger les opérateurs quant à la stratégie d'exploitation et de gestion, de réalisation des travaux ainsi que du modèle de contractualisation qui leur paraît la plus opportune au regard des spécificités du village vacances à exploiter.

1.3. Objet

En synthèse, le présent appel à sourcing a pour objet :

- **D'échanger avec les opérateurs potentiels** en vue de recueillir leurs avis quant à la stratégie de gestion et de contractualisation qui paraît la plus opportune au regard des spécificités du village vacances à exploiter ;
- **D'identifier les opérateurs économiques éventuellement intéressés** par l'exploitation du village vacances de Samatan.

La procédure de sourcing n'a pas pour but d'attribuer le futur contrat public à un opérateur, la procédure d'attribution devant arriver après la présente procédure de sourcing.

L'objectif est d'échanger librement avec les opérateurs du secteur afin d'obtenir leur avis sur les conditions de la procédure à venir.

Les discussions avec les opérateurs pourraient porter par exemple sur :

- Le **périmètre de missions** confiées au titulaire pour l'exploitation du village vacances,
- Le **mode de gestion le plus opportun et adapté** (concession, allotissement, bail emphytéotique, AOT, marché de partenariat, ...),
- Les **travaux jugés nécessaires** pour garantir la qualité du service rendu tout en limitant au maximum le coût financier pour la Commune,
- Le cas échéant, les **conditions d'un équilibre économique** satisfaisant pour l'exploitation du service (nature des services annexes envisagés, investissements etc.).

1.4. Procédure

Cette procédure de sourcing est menée en application des articles R.2111-11 et suivants du Code de la Commande Publique. Il ne s'agit pas d'un marché public.

Les étapes de cette procédure sont les suivants :

- **Publication d'un appel à compétences** destiné aux opérateurs économiques (existants à date ou non) intéressés par le projet d'exploitation du village vacances de Samatan.
- **Remise des remarques et contributions** des opérateurs intéressés à la commune de Samatan.
- **Traitement des contributions** par la commune et sélection des opérateurs à recevoir pour un entretien plus approfondi
- **Conduite d'entretiens** avec les opérateurs le cas échéant,
- Synthèse des contributions et **décision de la commune sur la suite de la procédure** pour l'exploitation du village vacances.

Le dossier de présentation du sourcing est à retirer sur le site internet de la mairie : <https://www.samatan-gers.com/marches-publics/>

Les réponses de participation au sourcing sont à envoyer à la Collectivité à l'adresse mail suivante :

contact@samatan-gers.com

Les opérateurs peuvent poser des questions sur le présent dossier à l'adresse mail susmentionnée.

1.5. Documents à remettre par les opérateurs intéressés

Les opérateurs intéressés sont invités à remettre à la collectivité un dossier synthétique comprenant les éléments suivants :

- **Pièce 1 – Présentation succincte de l'opérateur.** L'opérateur remet une présentation synthétique de sa société ou son CV en cas de personne physique – FORMAT PDF, 3 PAGES MAXIMUM
- **Pièce 2 – Vision du projet.** En quelques pages et de façon très synthétique, l'opérateur remet une présentation de sa vision de l'exploitation du village vacances au vu des caractéristiques du projet et des éléments évoqués à l'article 1.3 - FORMAT PDF, 5 PAGES MAXIMUM
 - Le périmètre de missions confiées au titulaire pour l'exploitation du village vacances,
 - Le ou les mode(s) de gestion jugé(s) opportun(s),
 - Les travaux jugés nécessaires pour garantir la qualité du service rendu tout en limitant au maximum le coût financier pour la Commune,
 - Le cas échéant, les conditions d'un équilibre économique satisfaisant pour l'exploitation du service (nature des services annexes envisagés, périmètre des travaux, investissements etc.).

Il s'agit de documents succincts, sans formalisme particulier attendu de la part de la collectivité. L'objectif est de préparer les rencontres avec des opérateurs en anticipant leurs attentes et questionnements sur le projet.

Les documents sont à remettre avant le 14 février 2025 à 17h00 par mail à contact@samatan-gers.com

1.6. Conditions de participation

La participation, écrite ou orale, des opérateurs à la procédure n'a, en aucun cas, pour finalité d'ouvrir des droits d'exploitation du service et ne donnera lieu à aucune contrepartie.

Elle a pour visée de contribuer à préciser la mise en place du projet d'exploitation du village-vacances susmentionné et de s'assurer que les consultations menées par la commune correspondent aux réalités du marché économique des opérateurs intéressés.

Aussi, elle peut permettre aux opérateurs susceptibles d'être intéressés de prendre connaissance d'une première série d'éléments sur l'évolution du contexte territorial, et de se positionner en tant que partenaire potentiel du projet.

1.7. Confidentialité

Les informations collectées dans le cadre de cette demande sont confidentielles et portées à la seule connaissance de la Commune de Samatan.